Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260303-2026_02_16-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2026

2026/02/16

Date de publication	**02 mars**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**24**
Membres votants	**27**

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à 17 heures, le conseil municipal, convoqué le 20 février deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Bruno PERROT, M. Jean-Michel LALLONDER, Mme Carole LE HIR SALIOU, Mme Nadine BIHAN M. Jacques GUILLERMOU, Mme Chantal LE GOFF, M. Sylvain SABATHIER, M. Damien SIMON, M. Jean-Yves AOULINI, Mme Sterenn MADEC, M. Claude FILY, M. Martin LOUEDOC, Mme Marie-Claire LE GUEVEL, Mme Hélène TONARD, Mme Claire FILY, M. Jean Le NIR, Mme Stéphanie VOJNITS, M Paul TANNE, Mme Hélène KERANDEL

Absents : M. Olivier CREC'HRIOU (ayant donné procuration à Marie-Annick CREAC'HCADEC), Mme Laure LE CORRE (ayant donné procuration à Jean-Michel LALLONDER), M Sylvain SABATHIER (ayant donné procuration à Mme Anne-Thérèse ROUDAUT), Mme Christine CASTEL, Mme Danièle SALAUN

Secrétaire : M. Martin LOUEDOC

Avis sur le projet de création d'un crématorium.

Vu l'article L2223-40 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R122-2 du Code de l'environnement,

Considérant que le projet de création d'un crématorium à Plabennec est porté par la Communauté de Communes du Pays des Abers,
Considérant que pour mener ce projet, la communauté de communes a fait le choix d'une concession de service public,
Considérant que le concessionnaire, la Société du crématorium de Plabennec, a déposé une demande d'autorisation auprès de la Préfecture,
Considérant que le dossier de demande comprend notamment une étude d'impact,

Le projet de création prévoit de déployer son activité au 76 rue Marie Curie, à Plabennec, en limite de la zone de Penhoat. Le bâtiment sera d'une surface de 514 m2 et comprendra une partie administrative, une salle de cérémonie de 150 places modulable, une salle de convivialité, une zone technique comprenant une salle de crémation et des espaces réservés au personnel. Environ 160 m2 de panneaux photovoltaïques seront installés en toiture.
Un parking de 105 places équipé de 700 m2 d'ombrières photovoltaïques complètera le projet.
Un jardin du souvenir est également prévu pour la dispersion des cendres.

Le projet répond à une demande croissante de crémation. Aujourd'hui, près de 40% des obsèques sont suivies d'une crémation et ce taux augmente d'un point par an. Il est ainsi attendu que 50 % des obsèques soient suivies d'une crémation en 2030.
De plus, il n'existe que 4 crématoriums dans le Finistère, tous à plus de 30 minutes de route de la commune.
Au démarrage de l'activité, le nombre de crémations est estimé à 520 par an avant d'atteindre à terme 980.

Il ressort de l'étude d'impact une incidence faible du projet sur son environnement.

Le dossier complet a été mis à disposition en mairie pour les élus souhaitant le consulter.

Après examen par la commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement et développement durable le 17 février 2026.

Le conseil municipal décide à la majorité (6 votes contre liste :« un avenir à partager ») de donner un avis favorable au projet de création d'un crématorium à Plabennec.

Pour extrait conforme au Registre

A PLABENNEC, le 02 mars 2026
Le Maire
Signé : Marie-Annick CREAC'HCADEC

La secrétaire de séance,

Martin LOUEDOC

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260303-2026_02_16-DE

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.